

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur Général,

Monsieur le Préfet de Police,

Messieurs les Préfets,

Monsieur le Président de la commission des Lois,

Madame et Messieurs les Directeurs Centraux et chefs de service,

Monsieur le représentant du Directeur Général de la Gendarmerie,

Monsieur le Secrétaire Général de l'UNSA,

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux ou Président des organisations syndicales,

Monsieur le Président de l'Union Syndicale des Magistrats,

Mesdames et Messieurs les représentants des Mutuelles, et de la GMF, d'ORPHEOPOLIS et de l'ANAS,

Monsieur le Ministre, je sais que ce soir le temps vous est compté.... Mais je ne voudrais pas qu'avant d'aller au Paradis, même ne fût-ce que latin, vous n'entendiez pas la parole du syndicat majoritaire des cadres de la sécurité intérieure...!

Je vais donc succomber à la tradition du rituel bilan.

L'année 2013 a été riche, de certains progrès, de certaines avancées mais aussi de déceptions et de tergiversations. Néanmoins, je tiens à souligner le rétablissement d'un dialogue facilité, direct et franc avec nos interlocuteurs de votre cabinet, de la Direction Générale, et de la DRCPN, depuis votre arrivée.

◆ Ce mois de janvier concrétise un engagement que vous aviez pris, celui de poursuivre et d'aboutir à l'alignement complet du taux d'ISSP des officiers de la police nationale sur celui des officiers de la gendarmerie.

Cette ineptie enfin supprimée, il n'en reste pas moins à combler le différentiel persistant entre les officiers des deux forces.

D'ailleurs dans son rapport du 18 mars 2013 sur les rémunérations au Ministère de l'Intérieur, la Cour des Comptes a confirmé l'analyse du SCSI et a révélé qu'un officier de gendarmerie percevait hors logement, une rémunération supérieure de 100 000 euros à un officier de police, sur les quinze premières années de carrière.

Comment l'expliquer Monsieur le Ministre, car s'ils remplissent les mêmes missions il n'en demeure pas moins que les policiers les exercent dans des conditions et un environnement beaucoup plus difficiles.

◆2013 aurait dû être, pour les officiers de police, l'année de la création de l'IRP ... mais la mise en œuvre fut, que dis-je, est laborieuse car, à ce jour, elle n'est pas encore entrée en vigueur.

Si à notre grand regret, les montants alloués n'ont pas permis d'augmenter le montant du socle de base et que les critères de définition des postes difficiles sont disparates entre les directions, pour autant il est à souligner, favorablement, que ce sont 1000 postes difficiles et 5 % supplémentaires de l'effectif des officiers qui pourront percevoir la part performance. Ainsi, ce nouveau dispositif, sans aucune contrepartie, contrairement au protocole préjudiciable aux officiers de 2007, est certes perfectible mais il constitue une avancée indéniable.

◆Vous avez décidé la mise en œuvre d'une indemnité compensatoire versée aux fonctionnaires de police qui en choisissant de devenir cadres, intègrent l'ENSP. Votre réponse à cette revendication portée par le SCSJ de longue date et défendue par le Directeur Général, est un signe fort en faveur de l'ascenseur social dans la police, qui existe déjà depuis longtemps dans la gendarmerie nationale. Il devra s'accompagner d'une réelle réduction de la durée de la scolarité, essentielle dans la reconnaissance de l'expérience, vos services s'y emploient et nous attendons la finalisation du projet.

Il est fort regrettable que dans le même temps Bercy ait imposé une baisse de l'ISSP pour les élèves recrutés en externe, mesure maintenue malgré un vote unanime d'opposition des organisations syndicales.

◆Dès votre arrivée, vous avez validé l'une de nos propositions visant à favoriser une reprise de la déflation mise à mal par la loi sur le maintien en activité. Ainsi, jusqu'en 2010, les départs étaient de plus de 600 par an et sont tombés à seulement 260 en 2012. Le dispositif de valorisation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) était mis en place favorisant la reprise de la déflation avec 311 départs en 2013 et la reconnaissance pour les officiers de police méritants, de leur carrière.

Sans le zèle d'un fonctionnaire de Bercy et l'activisme d'un syndicat, plus tourné vers la critique que la proposition, ce dispositif n'aurait pas été remis en cause.

Face à l'engouement suscité par votre décision, nous comptons sur vous Monsieur le Ministre pour qu'au-delà de 2014, un système équivalent perdure. Pourquoi ce qui est possible pour les gendarmes à savoir le pécule modulable d'incitation au départ et des conditions de reclassement très favorables notamment dans les collectivités territoriales, ne l'est pas pour les fonctionnaires de police nationale ?

Concernant la fin de carrière des capitaines, vous n'étiez pas hostile à une utilisation différente de l'enveloppe budgétaire des postes de capitaines à l'échelon exceptionnel, mais, à ce jour aucune proposition n'a été formulée...!

L'ensemble des capitaines et plus largement tous les officiers de police attendent une légitime reconnaissance de leur investissement dans la négociation par vos services des ratios d'avancements pour les trois prochaines années.

◆ Les observations de la Cour des Comptes sur la gestion de l'ENSP, rejoignent une fois encore, nos analyses concernant son coût de fonctionnement. Il est évident que seul le regroupement de la formation initiale sur le même site permettra de rationaliser les coûts et rendre plus cohérentes les formations.

L'état du site de CANNES-ECLUSE, le seul en capacité de recevoir des stagiaires sur la plaque parisienne depuis la fermeture du CNEF de GIF SUR YVETTE, nécessite des travaux urgents pour que les conditions d'accueil soient dignes et conformes aux règles d'hygiène et de sécurité. Serait-ce pour préparer, comme le pensent certains, les élèves aux difficiles conditions de travail de leurs futures affectations notamment en région parisienne ?

Je vous éviterai une énumération à la Prévert des détériorations, voire des délabrements constatés dans l'école qui forme les officiers, en vous remettant le dossier et les photographies que nous avons transmis à la Cour des Comptes et aux parlementaires.

◆ 2013 aurait pu être celle de la création d'un corps unique des cadres. Malheureusement, vous en avez décidé autrement. Nous maintenons que c'est une erreur mais rien n'est jamais définitif... car Monsieur le Ministre, cette audacieuse réforme de la chaîne hiérarchique reste indispensable pour un meilleur fonctionnement de l'institution.

Pourtant la même année, vous avez nommé le général FAVIER au poste du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale. Il est la parfaite illustration, d'une carrière réussie, commencée au grade de Lieutenant.

Certes vous avez envoyé un petit signal : l'augmentation du recrutement interne de commissaire. Mais, nous attendons avec impatience la traduction de votre décision, à savoir le recrutement de 63 % des élèves commissaires par voie interne dont une majorité d'entre eux par la VAP.

Le conservatisme de certains freine, une nouvelle fois, la mise en place de votre décision.

Le report de cette inévitable création du corps unique entraîne de facto, la nécessaire redéfinition des perspectives d'évolution du corps de commandement.

Je vous en ai fait part à plusieurs reprises cette année et force est de constater que depuis notre dernière audience au cours de laquelle vous aviez reconnu la nécessaire rénovation de notre statut hybride, aucune réunion spécifique n'a été organisée.

Bien entendu, contrairement aux assertions de nos détracteurs nous ne demandons pas le retour aux heures supplémentaires.

Nous demandons la nécessaire création d'un statut de cadres prenant en compte la réalité de nos missions et notre disponibilité trop peu compensée aujourd'hui. D'ailleurs, nous avons saisi la Cour Européenne des Droits Sociaux pour dénoncer cette situation en 2010.

Quatre ans après, vos services nous ont avisé qu'une réponse à ce recours devait être formulée. Vous avez là, Monsieur le Ministre, une nouvelle opportunité de sortir les officiers de la situation dans laquelle vos prédécesseurs les ont plongés.

Cette solution statutaire prenant en compte tout à la fois les missions des officiers et leurs fonctions de cadres, devra s'accompagner :

- D'une redistribution de la grille indiciaire avec notamment la création de nouveaux échelons aux différents grades, avec notamment l'indice 1015 et un échelon spécial à l'instar des attachés de police recrutés également à BAC + 3 pour le grade sommital du corps.
- D'une amélioration de la transversalité des carrières en intégrant la réalité des nombreux postes sans candidats tant au grade de commissaire que de lieutenant. Cette mesure doit nécessairement s'accompagner d'une offre de formation continue qui fait cruellement défaut aujourd'hui.
- D'une nomenclature qui fasse apparaître tous les postes occupés et ceux à déflater avec un échancier et correspondre à la baisse réelle des effectifs. Les niveaux de nomenclature doivent poursuivre leur évolution afin de créer des perspectives nouvelles.
- Il est également indispensable que l'ensemble des postes de chefs de services occupés par des officiers, seulement au nombre de 415 aujourd'hui, soit pris en compte. Qui peut encore admettre qu'un officier qui remplace un commissaire sur des fonctions identiques, ne puisse pas être automatiquement attributaire d'une IRP de chef de service équivalente ?
- De la mise en place de mesures particulières de fidélisation des cadres en Ile de France et un assouplissement des règles de mutation.
- D'une évolution de la notion de mobilité que nous avons déjà proposée pour les postes à responsabilités importantes devra intervenir, mais elle devra s'accompagner d'une revalorisation du socle de base de l'IRP significative d'une part, et de revoir la cartographie des concessions de logements devenue obsolètes.
- D'une nouvelle dynamique d'action sociale renforcée en matière de logement, de transport à l'occasion de la réforme des SGAP de Paris-Versailles, de restauration et d'accueil des enfants.

Il est temps pour moi après avoir dressé la liste de nos revendications, d'exposer nos positions quant aux réformes au sein de votre ministère.

Vous le savez Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas un syndicat dans la critique systématique, mais une force de proposition, réformiste mais réaliste.

2014 sera l'année de la réforme des services de renseignements.

Vous le savez, l'attente des policiers affectés dans ces services est grande. Des incertitudes importantes demeurent pour la création de la DGSI et les fonctionnaires du service de renseignement territorial espèrent avoir les moyens des ambitions que vous avez affichées. La création d'un nouveau doublon, la sous direction de l'anticipation opérationnelle au sein de la gendarmerie et les tentatives de transfert de services départementaux supplémentaires à des officiers de gendarmerie suscitent de légitimes inquiétudes.

Le SCSi ne peut accepter de tels transfèvements, sans une stricte réciprocité. Pourquoi un officier de gendarmerie peut-il être un chef de service de police, sans qu'un officier de police puisse diriger un service de gendarmerie ?

Si d'autres réformes structurelles venaient à être envisagées, vous savez pouvoir compter sur nous, sur notre détermination et notre technicité pour être un interlocuteur constructif et novateur.

Je ne vois pas finir cette intervention, sans vous évoquer Monsieur le Ministre l'état d'esprit des policiers car vous le savez les officiers sont au cœur de la vie des services.

Un sondage récent publié par le monde affiche que 73 % des français ont confiance dans leur police. Pourtant, s'il est nécessaire, de rapprocher la police de la population, les policiers ont le sentiment légitime que leurs contraintes s'accroissent. Nous ne pensons pas que le port du RIO par les policiers, créé en contrepartie de l'abandon du récépissé de contrôle d'identité, et la création d'une plateforme de signalement IGPN par internet contribuera à atteindre un indice supérieur de confiance.

Cette confiance, primordiale quand on est au service du public, est malheureusement mise à mal par des études souvent généralistes, qui stigmatisent les policiers. Le dernier relatif à la protection fonctionnelle en est la parfaite illustration. Dois-je rappeler ici, que le fait de déposer plainte pour outrage et rebellions, n'est jamais un plaisir et qu'en aucun cas, on ne peut tolérer que soient impunies des insultes faites aux représentants de l'Etat. Pour autant, c'est la justice qui décide de poursuivre les auteurs et non les policiers !

Il est à souligner que les parquets poursuivent dans 99 % des cas...

De même, les enquêteurs de police judiciaire et de sécurité publique, sont fatigués d'empiler sur leur bureau les réformes pénales d'inspiration anglo-saxonne inadaptées à notre droit, qui se succèdent depuis des années, obérant nos capacités opérationnelles.

Il est temps que le législateur prenne ses responsabilités en tenant compte de l'avis des professionnels et qu'enfin une véritable réforme cohérente de la procédure pénale émerge !

Si ce moment doit être consacré à la convivialité, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée forte pour tous nos collègues qui souffrent dans leur vie professionnelle, avec des conséquences sur leur vie personnelle. De nombreux suicides sont encore venus s'ajouter à une liste déjà longue qui reflète le mal être de toute une profession. L'imputabilité au service du décès de Gaël, Major à Brest, qui avait mobilisé l'ensemble des organisations syndicales de gardiens et officiers, est une première. Il est temps de repenser l'accompagnement du policier au quotidien.

Cette année sera celle de la recomposition syndicale et des élections professionnelles qui je l'espère se feront dans un climat digne, respectueux et responsable.

Il serait dommageable que les attitudes d'un autre âge, paralysent un dialogue social, que vous souhaitez constructif, au détriment d'avancées attendues par les officiers.

Mais ne suis-je pas un tantinet utopiste ?

Le SCSI, majoritaire, compte dans ce nouveau paysage, imposer ses valeurs pour représenter, défendre, les intérêts de tous les cadres, et contribuer à la rénovation de la sécurité intérieure. Vous avez de grandes ambitions pour ce ministère nous en avons-nous aussi pour la police.

Je tiens maintenant à vous adresser à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux. Que 2014 soit la concrétisation de vos souhaits les plus chers tant personnels que professionnels.